

Ex. : Client - 18/11/2022

Le 18 novembre 2022

11/37125-00

Pour tout renseignement, contactez :

**Sophie COLIN**  
**CREDIT MUTUEL AUTHON DU PERCHE**  
**9 R DU SOUS LT GERMOND**  
**28330 AUTHON DU PERCHE**  
**Tél: 02 37 29 99 93**  
**E-mail: 37125@creditmutuel.fr**

IRD 11/37125

M DIDIER JARDIN  
SALEM GHANIM AL HAYREESS  
BLOCK 4 MAISON 26  
00000 SALWA KWT  
KOWEÏT

Expression des besoins du client.

**Monsieur JARDIN DIDIER nous a fait part de son souhait de souscrire une assurance pour :**

- sa résidence secondaire, une maison de 3 pièces retenues dont il est propriétaire, située LA RIVIERE 28330 ST BOMER ;
- son mobilier et ses objets de valeur qu'il a estimés respectivement à 150 000,00 € et 15 000,00 € ;
- ses dépendances à usage autre que d'habitation ou professionnel à la même adresse que sa résidence ;
- ses éléments extérieurs et paysagers ;

**Lors de notre entretien, M JARDIN DIDIER a souhaité assurer ses biens et responsabilités par les garanties suivantes :**

- une assurance multirisques ;
- une indemnisation en valeur à neuf de ses biens mobiliers ;
- une garantie tous risques mobiliers ;
- une garantie tous risques sur ses biens immobiliers ;

Paraphe

CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL et caisses affiliées

Mandataire d'assurance des ACM IARD SA, ACM VIE SA, ACM VIE mutuelle, SERENIS ASSURANCES SA et MTRL, entreprises d'assurance françaises relevant du contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest CS92459 75436 Paris Cedex 09, et courtier pour les contrats d'ICM LIFE SA, entreprise d'assurance luxembourgeoise relevant du contrôle du Commissariat aux Assurances, 7, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg. Ces sociétés d'assurance appartiennent au Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (GACM). Immatriculation ORIAS commune à l'ensemble des caisses affiliées ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) : 07 003 758

La banque et les sociétés du GACM sont des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et entretiennent des liens étroits. La banque est rémunérée par l'assureur en contrepartie de son service. Elle perçoit une commission dont le taux est fixé en fonction du produit. Pour les contrats d'assurance-vie, ce taux peut varier en fonction de la proportion d'unités de compte et du(des) support(s) choisi(s). Egalement, une part des frais prélevés par les sociétés de gestion, variable suivant le support d'investissement, est rétrocédée à la banque.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à vous reporter au(x) Document(s) d'Informations Clés. La banque peut percevoir aussi, pour certains produits, une rémunération additionnelle de placement. Le service de conseil fourni ne constitue pas une recommandation au sens du code des assurances et n'emporte pas d'évaluation périodique.

Bonne exécution des contrats, réclamations, médiation : Reportez-vous à la notice légale consultable sur l'espace [creditmutuel.fr](http://creditmutuel.fr) de votre Fédération ou renseignez-vous auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel. Informations également disponibles sur la brochure tarifaire.

Vos données personnelles sont traitées en vue de vous proposer un produit adapté à vos besoins ainsi que des produits ou services complémentaires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données ainsi que d'un droit à la portabilité et d'opposition légitime à leur traitement. Pour l'exercice de vos droits et toutes demandes relatives à la protection des données, adressez-vous au Délégué à la Protection des données 63 chemin Antoine Pardon 69814 Tassin cedex. Pour de plus amples informations,

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DU PERCHE, Société coopérative d'intérêt collectif à responsabilité limitée  
9 R DU SOUS LT GERMOND 28330 AUTHON DU PERCHE - Régie par les art. L511-1 et s. du CMF - RCS CHARTRES 317383107  
TVA intracommunautaire FR 49 317 383 107 - Intermédiaire en opérations d'assurance : ORIAS 07003758 CCM affiliée à la CF de CM [www.orias.fr](http://www.orias.fr)  
Médiateur du Crédit Mutuel 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin La Demi Lune [www.lemediateur-creditmutuel.com](http://www.lemediateur-creditmutuel.com)  
Pour toute demande sur la bonne exécution du contrat ou réclamation d'un consommateur : 09 69 36 16 16 (appel non surtaxé)

Compte tenu des informations communiquées concernant la situation personnelle et familiale, du niveau de garantie recherché et des besoins exprimés ce jour, le contrat d'assurance habitation référence BQ 7962418 de la compagnie ACM IARD SA est conseillé. Ce contrat répond aux attentes et besoins du candidat à l'assurance en ce qu'il propose :

- une assurance multirisques complète pour l'ensemble de ces biens qui couvre l'incendie, l'explosion et autres événements assimilés, les accidents d'ordre électriques, les dommages de tempête-grêle-neige sur les toitures, le dégât des eaux, l'inondation, le bris de glaces, le vol, le vandalisme, et une assistance au domicile ;
- une garantie Rééquipement à neuf en cas de sinistre touchant son mobilier ;
- une garantie tous risques mobiliers ;
- une garantie tous risques sur les biens immobiliers ;

**Monsieur JARDIN DIDIER** a accepté l'application d'une franchise en cas de sinistre.

**Nous attirons l'attention de M JARDIN DIDIER sur les garanties non-retenues et les biens non-assurés :**

- la garantie des piscines, spas ou jacuzzis, y compris leurs abris ;
- la responsabilité civile particulière du fait de la détention d'animaux spécifiques ou de l'exercice d'une activité professionnelle au domicile ;
- la garantie protection juridique en cas de litige dans sa vie privée ;
- l'assistance dépannage sur ses installations électriques et de plomberie intérieures et canalisations enterrées ;
- l'extension de garantie 5 ans sur ses appareils électroménagers et audiovisuels ;

**Il est également averti que nous limitons la valeur du capital mobilier pour la garantie ci-dessous :**

- en inondation : 10 000,00 €

La date souhaitée pour la prise d'effet des garanties est le 18/11/2022.

Date de la remise au client : 18/11/2022

Signature du client

Paraphe

CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL et caisses affiliées

Mandataire d'assurance des ACM IARD SA, ACM VIE SA, ACM VIE mutuelle, SERENIS ASSURANCES SA et MTRL, entreprises d'assurance françaises relevant du contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest CS92459 75436 Paris Cedex 09, et courtier pour les contrats d'ICM LIFE SA, entreprise d'assurance luxembourgeoise relevant du contrôle du Commissariat aux Assurances, 7, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg. Ces sociétés d'assurance appartiennent au Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (GACM).  
Immatriculation ORIAS commune à l'ensemble des caisses affiliées ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) : 07 003 758

La banque et les sociétés du GACM sont des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et entretiennent des liens étroits. La banque est rémunérée par l'assureur en contrepartie de son service. Elle perçoit une commission dont le taux est fixé en fonction du produit. Pour les contrats d'assurance-vie, ce taux peut varier en fonction de la proportion d'unités de compte et du(des) support(s) choisi(s). Egalement, une part des frais prélevés par les sociétés de gestion, variable suivant le support d'investissement, est rétrocédée à la banque.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à vous reporter au(x) Document(s) d'Informations Clés. La banque peut percevoir aussi, pour certains produits, une rémunération additionnelle de placement. Le service de conseil fourni ne constitue pas une recommandation au sens du code des assurances et n'emporte pas d'évaluation périodique.

Bonne exécution des contrats, réclamations, médiation : Reportez-vous à la notice légale consultable sur l'espace [creditmutuel.fr](http://creditmutuel.fr) de votre Fédération ou renseignez-vous auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel. Informations également disponibles sur la brochure tarifaire.

Vos données personnelles sont traitées en vue de vous proposer un produit adapté à vos besoins ainsi que des produits ou services complémentaires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données ainsi que d'un droit à la portabilité et d'opposition légitime à leur traitement. Pour l'exercice de vos droits et toutes demandes relatives à la protection des données, adressez-vous au Délégué à la Protection des données 63 chemin Antoine Pardon 69814 Tassin cedex. Pour de plus amples informations, reportez-vous à notre Charte sur la sécurité et la gestion des données personnelles, consultable sur notre site internet.

Ex. : Client - 18/11/2022

11/37125-00

Le 18 novembre 2022

Pour tout renseignement, contactez :

**Sophie COLIN**  
**CREDIT MUTUEL AUTHON DU PERCHE**  
**9 R DU SOUS LT GERMOND**  
**28330 AUTHON DU PERCHE**  
**Tél: 02 37 29 99 93**  
**E-mail: 37125@creditmutuel.fr**

M DIDIER JARDIN  
SALEM GHANIM AL HAYREESS  
BLOCK 4 MAISON 26  
00000 SALWA KWT  
KOWEÏT

IRD 11/37125

## CONTRAT HABITATION CONDITIONS PARTICULIERES

Référence de votre contrat : BQ7962418

Date d'effet : 18 novembre 2022 à 18H00

Acte : Remplace contrat N° IM 5009179

Date d'échéance annuelle : 08 novembre

### BIENS ASSURES, selon vos déclarations

---

#### Le logement

Votre résidence secondaire dont vous êtes propriétaire, composée :

- **d'une maison comprenant :**

■ 1 pièce de type : Salon et/ou salle à manger

■ 2 pièces de type : Chambre

soit 3 **pièces** retenues- de ses **dépendances** de 100m<sup>2</sup>- de ses **éléments extérieurs et paysagers** assurés pour une valeur de 61 000,00 €

et située LA RIVIERE 28330 ST BOMER

Elle n'est pas équipée de piscine, spa ou jacuzzi, panneaux ou tuiles photovoltaïques.

#### Son contenu

Le **meuble** pour une valeur de 150 000,00 €Les **bijoux et objets de valeur** pour une valeur de 15 000,00 €Le **meuble professionnel** pour une valeur de 3 fois l'indice**Ces montants assurés s'appliquent aux garanties souscrites, sauf dans le cas d'une « limite spécifique » indiquée dans le tableau figurant à la page suivante :**

Paraphe

**VOS GARANTIES DOMMAGES****Présence de la garantie ou limites spécifiques**

✓ <b>Dégât des eaux</b>	OUI
- Recherche de fuite intérieure	5 fois l'indice*
✓ <b>Vol, vandalisme et dommages d'effraction</b>	OUI
- Dans des locaux sans communication avec l'habitation	3 fois l'indice*
- Dans un bâtiment en construction / rénovation	3 fois l'indice*
- En villégiature	3 fois l'indice*
✓ <b>Accidents d'ordre électrique</b>	OUI
✓ <b>Bris de glace</b>	OUI
✓ <b>Incendie et évènements assimilés</b>	OUI
✓ <b>Chute directe de la foudre</b>	OUI
✓ <b>Tempête, grêle et neige sur les toitures</b>	OUI
✓ <b>Inondation</b>	OUI
- Dommages aux bâtiments	200 000 €
- Dommages aux biens mobiliers	10 000 €
✓ <b>Catastrophe naturelle</b>	OUI
✓ <b>Catastrophe technologique</b>	OUI
✓ <b>Assistance</b>	OUI

**VOS GARANTIES DE RESPONSABILITE**

✓ <b>Responsabilité civile</b>	
- Recours des locataires, des voisins et des tiers	5 000 000 €
- Dommages corporels	10 000 000 €
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 €
✓ <b>Défense pénale et recours suite à accident</b>	2000 € par juridiction / 15 000 € sinistre

**VOS OPTIONS**

- ✓ **Garantie tous risques immobilier jusqu'à 200 000,00 €**
- ✓ **Indemnisation en rééquipement à neuf pour une durée illimitée**
- ✓ **Garantie tous risques mobilier jusqu'à 10 000,00 €**
- ✓ **Reconstruction à neuf illimitée : Pour votre bâtiment d'habitation ainsi que pour vos dépendances intégrées ou accolées à celui-ci, la vétusté est intégralement prise en charge dans les conditions d'indemnisation prévues aux Conditions Générales.**

**FRANCHISE ET INDICE**

La franchise est de **120 €**

Toutefois, en cas de Catastrophe Naturelle ou Technologique, les franchises légales seront applicables.

\*L'indice est celui du coût de la construction publié par la Fédération Française du Bâtiment (FFB), il est exprimé en euros (1 142,80 € au 01/10/2022). L'indice ainsi que les plafonds revus en fonction de cet indice sont indiqués sur l'avis d'échéance qui vous est adressé chaque année.

**VOUS BENEFICIEZ D'UNE GARANTIE RESPONSABILITE CIVILE EN TANT QUE LOUEUR DE GITE OU DE CHAMBRE**

Il est précisé que l'habitation assurée peut abriter une activité de location de gîte, de chambre d'étudiant, de chambre/table d'hôte.

Vous êtes garanti(e) pour les conséquences pécuniaires de votre responsabilité civile encourue du fait de cette activité.

Cette garantie est acquise dans les mêmes conditions et limites que votre responsabilité civile dans le cadre de votre vie privée.

Paraphe

**CLAUSES DE VOTRE CONTRAT****1400. Responsabilité Civile**

Le présent contrat est souscrit pour une résidence secondaire.

Par exception aux conditions générales, seule la prise en charge des conséquences financières de la responsabilité civile que l'assuré peut encourir en raison des dommages causés à un tiers par le logement indiqué aux conditions particulières, est garantie.

La responsabilité civile que l'assuré peut encourir au cours de la vie privée relève du contrat souscrit pour sa résidence principale.

**6115. Garantie Vol**

Le souscripteur déclare que son habitation est équipée d'une installation d'alarme reliée à une société de télésurveillance. Le souscripteur s'engage à enclencher l'alarme lors de toute absence.

**A défaut, le souscripteur perdra tout droit à indemnité en cas de vol.**

**VOS DECLARATIONS COMPLEMENTAIRES****Antécédents sinistres**

- Au cours des 36 derniers mois, vous n'avez déclaré aucun sinistre.
- Vos précédents contrats d'assurance habitation et/ou protection juridique n'ont pas été résiliés à l'initiative de votre assureur.

**VOTRE COTISATION ANNUELLE TTC**

<b>Total annuel</b>	<b>551,06 €</b>
<b>dont cotisation catastrophe naturelle</b>	<b>56,78 €</b>
<b>dont cotisation catastrophe technologique</b>	<b>3,36 €</b>

S'ajouteront à la 1<sup>ère</sup> cotisation ainsi qu'à chaque échéance principale : 5,90 € pour la garantie attentat.

**DECOMPTE FINANCIER**

<b>A régler pour la période du 18 novembre 2022 au 8 décembre 2022</b> (Incluant les frais de souscription et de garantie attentats)	<b>82,47 euros</b>
<b>Le 10 de chaque mois suivant</b>	<b>45,92 euros</b>

Paraphe

**VOS MODALITES DE PAIEMENT**

Vous effectuez le paiement de votre prime par prélèvement mensuel.

Le jour de prélèvement sera le 10.

Le souscripteur autorise la Compagnie à prélever la cotisation à leurs échéances sur le compte FR76 1027 8371 2500 0102 1130 222.

Le présent document vaut notification préalable de la présentation de l'ensemble des prélèvements aux échéances convenues.

Référence Unique Mandat : UI20221118173257706685. Identifiant Créancier SEPA : FR74ZZZ008087.

**Mandat de prélèvement SEPA**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) ACM IARD SA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de ACM IARD SA. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Type de prélèvement	Récurrent, le mandat s'applique à l'ensemble des échéances du contrat et aux sommes versées à tort par ACM IARD SA le cas échéant.
Identifiant Créancier SEPA de ACM IARD SA	FR74ZZZ008087
Votre compte	IBAN FR76 1027 8371 2500 0102 1130 222 / BIC CMCIFR2AXXX
Référence unique du mandat	UI20221118173257706685

Paraphe

**INFORMATIONS LEGALES**

Vous trouverez dans les Conditions Générales du contrat les plus amples renseignements quant à l'utilisation de vos données personnelles et l'exercice de vos droits. Les informations contenues dans le mandat de prélèvement ne sont pas utilisées à des fins autres que celles décrites dans le mandat.

Vous certifiez l'exactitude des renseignements ci-dessus condition essentielle et déterminante du consentement de l'assureur et sans laquelle les garanties ne sauraient vous être délivrées. Vous reconnaissez avoir été informé des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration, en vertu notamment des articles L113-8 et L113-9 du Code des Assurances.

Vous vous engagez à déclarer, en cours de contrat, les circonstances nouvelles qui ont pour conséquence soit d'aggraver les risques, soit d'en créer de nouveaux et rendent de ce fait inexacts ou caduques les réponses faites (article L113-2 du code des assurances).

Le contrat est conclu pour un an avec tacite reconduction.

Vous reconnaissez avoir été informé que vous disposez, en cas de démarchage ou de vente à distance, d'un délai de renonciation de 14 jours à compter de la signature des présentes. Vous demandez expressément l'exécution de votre contrat d'assurance à la date de prise d'effet choisie, le cas échéant sans attendre l'expiration du délai de renonciation de 14 jours.

Vous déclarez avoir reçu, préalablement à la souscription du contrat, le document d'information sur le produit d'assurance réf. I.C14-04/21, un devis ainsi qu'un exemplaire des documents contractuels suivants :

- Conditions Générales modèle 16.46.43-04/21
- Annexe tous risques immobilier ref. 16.46.43/07-04/21
- Annexe tous risques mobilier ref. 16.46.43/08-04/21
- Annexe Assistance à domicile ref. 16.46.43/01-04/21

valant notice d'information et informations précontractuelles au sens de l'article L.112-2 du Code des Assurances. Vous déclarez également en avoir pris connaissance et les avoir acceptés.

Le cas échéant, par votre signature électronique, vous déclarez également avoir reçu préalablement à la souscription le fascicule « Conditions d'utilisation de la signature électronique », en avoir pris connaissance et en avoir accepté les termes. Vous reconnaissez que la fourniture des informations précontractuelles susmentionnées et dudit fascicule sur support papier vous a été proposée et que vous avez opté pour leur fourniture sur un support numérique.

La signature de ces conditions particulières vaut également acceptation du Mandat de prélèvement SEPA inclus dans ce document.

**Toutes les portes d'accès à vos locaux assurés doivent être munies d'une serrure de sûreté pour pouvoir bénéficier de la garantie "Vol, vandalisme et dommages d'effraction".**

**TOUTE RECTIFICATION, RATURE OU SURCHARGE EST INOPPOSABLE A L'ASSUREUR. TOUTE MODIFICATION DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE NOUVELLE EDITION.**

**Vous consentez à ce que vos données personnelles, en particulier celles concernant votre santé, soient traitées en vue de l'établissement, de la gestion et de l'exécution de votre contrat.**

Fait à 28330 AUTHON DU PERCHE, le 18 novembre 2022

ACM IARD SA

L'intermédiaire  
CREDIT MUTUEL AUTHON DU  
PERCHE

Le souscripteur  
JARDIN DIDIER

Paraphe